



FONDS TOURISME DURABLE

**Vous êtes un hébergeur, un restaurateur
situé en zone rurale*.**

La Région Centre-Val de Loire, le réseau des CCI Centre-Val de Loire et l'ADEME vous invitent à participer au Fonds Tourisme Durable pour conjuguer investissement et transition écologique.

Un accompagnement personnalisé entièrement pris en charge



Un **diagnostic détaillé** pour identifier des solutions conjuguant économie et développement durable



La conception d'un **plan d'actions ciblées** pour prioriser pratiques et actions les plus efficaces



Une **aide au montage** du dossier d'aide Fonds Tourisme Durable pour un **financement** des actions prioritaires mises en place

Quels bénéfices pour mon établissement ?



Réduire mes impacts environnementaux, mes coûts de fonctionnement et améliorer ma marge brute



Faire **évoluer et valoriser mes offres** en lien avec les attentes des clientèles en matière de tourisme durable



Programmer et financer mon business plan durable





Sont éligibles au Fonds Tourisme Durable :

Formes juridiques :

TPE et PME, associations (loi 1901), SCOP et sociétés d'économie mixte, régies communales, sociétés publiques locales, délégation de service public.

Activités :

- Restauration traditionnelle - NAF 56.10A
- Services de traiteurs - activité événementielle - NAF 56.21Z
- Hôtels et hébergement similaire - NAF 55.10Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - NAF 55.20Z
- Autres hébergements - NAF 55.90Z
- Tourisme social du type villages vacances, colonies de vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs... - NAF 55.20Z
- Pour les **activités d'agritourisme** avec un code NAF agricole, l'activité hébergement et/ou restauration doit représenter 30% min (*vérifier les codes NAF auprès de la Région ou de CCI Centre-Val de Loire*)

Localisation : territoires ruraux ([liste des communes éligibles](#))

Actions éligibles : [consultez la liste des actions éligibles ainsi que les aides possibles](#)

Les opérations pour lesquelles le montant total d'aide est inférieur à 5 000 € ou supérieur à 200 000 € ne sont pas éligibles au Fonds Tourisme Durable.

Le coût total de l'opération (composée d'un ou plusieurs investissements et/ou étude) doit être supérieur au montant total de l'aide proposée par l'ADEME.

Vous souhaitez bénéficier du Fonds Tourisme Durable

Contactez-nous pour valider votre éligibilité au dispositif

Contacts :

Région Centre-Val de Loire

Maëlle Cloarec

Direction du Tourisme,

maelle.cloarec@centrevallaloire.fr

CCI Centre-Val de Loire

Mevenig Choblet

Responsable Régional du Tourisme

mevenig.choblet@centre.cci.fr

